

CARTON PLEIN POUR LE SNES EN CCP CENTRALE AEFÉ



Le résultat du vote pour la détermination des représentants des personnels dans les CCP centrales de l'AEFE donne 61,4 % des voix pour les agrégés avec 5 sièges sur 5 (+ 1) et 67,1 % des voix pour les certifiés avec maintien de ses 5 sièges sur 5.

Dans les CCP locales, le SNES est aussi en progression même si son niveau de représentation était déjà élevé.

Au CTP, la FSU revient à la situation de 2004 avec 3 sièges sur 5 et 49,2 % des voix en baisse du fait de l'éparpillement plus grand.

L'UNSA-éducation retrouve son 2^{ème} siège sans pour autant progresser en pourcentage.

Tous les militants et électeurs sont à remercier pour ce bon résultat.

Pour autant, l'action du SNES ne s'arrête pas là !

Ces résultats seront utilisés pour renforcer la pression sur la direction et le ministère des Affaires Etrangères et pour mobiliser sur les actions en cours et à venir :

- ISVL notamment au Brésil, en République Tchèque et suite en Colombie ;
- Fiscalité à Djibouti
- Mobilisation du 27 mai.

Etre efficace c'est aussi être encore plus nombreux au SNES en faisant adhérer de nouveaux collègues et d'anciens adhérents, même en ce mois de mai

Paris, le 12 mai 2010

**H.D.F.
INFO
N° 12**

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
e-mail : hdf@snes.edu

SOMMAIRE

1. Le SNES/FSU dans l'action : avantage familial, ISVL et Bourses
2. Arbitraire à Wallis et Futuna
3. Résultats des élections au CTP et CCP AEFÉ
4. Le SNES sur le terrain : Maroc, Portugal
5. Recrutement auprès du SEFFECSA
6. Compte rendu de la commission d'affectation en Andorre
7. Conseil d'administration de l'AEFE du 19 mai 2010
8. Stage hors de France les 26 et 27 août

Annexes :

- Tableaux résultats des élections CCPCA et CTP AEFÉ
- Questionnaire avantage familial

1. Le SNES/FSU dans l'action : avantage familial, ISVL et Bourses

La mobilisation sur le terrain n'est jamais vaine, les trois points suivants en sont la preuve. C'est fort de l'action des personnels que le SNES/FSU portera ces dossiers au **Conseil d'Administration de l'AEFE, le 19 mai prochain.**

- **Avantage familial, ce n'est pas trop tôt !**

La publication de l'arrêté sur l'avantage familial est parue au JO du 04 mai 2010 (voir www.hdf.snes.edu). Le seul arrêté existant jusque là était celui du 05 février 2008 couvrant la période d'octobre 2007 à août 2008. La nouvelle publication doit être mise à l'actif des actions du SNES/FSU : au niveau central (CTP, CA de l'AEFE) ou local (établissements, CCPL), nous avons multiplié les interventions et les actions sur deux principes très simples : d'une part, le décret impose que le montant de l'avantage familial ne soit pas inférieur au montant mensuel des frais de scolarité ; d'autre part, les personnels résidents n'ont pas à faire les frais (parfois lourds !) d'erreurs, de retards ou de tergiversations interministérielles. La nouvelle publication remet en cela les pendules à l'heure. Les montants 2009/2010 sont clairement rectifiés. Ces derniers doivent normalement correspondre au moins à la scolarité mensuelle majorée du montant CSG/CRDS qui sera déduit au versement. (le/la collègue touche une somme brute de laquelle on déduit les prélèvements. C'est cette somme nette après déduction qui devra correspondre au montant de la scolarité mensuelle pour que l'esprit du décret soit respecté.) L'année 2008/2009 est également rectifiée. Seules les différences apparaissent dans les montants publiés. Rappelons que contrairement à 2009/2010, le principe énoncé plus haut d'une base nette (après prélèvements sociaux) n'est pas appliqué pour 2008/2009. Le SNES/FSU prend acte mais s'oppose à une telle démarche qui consiste pour l'AEFE à reconnaître l'injustice de ce double prélèvement mais à ne la réparer que partiellement. C'est aussi une question de volonté. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises et en amont sur cette question : ne pas nous avoir entendus sur ce point est évidemment fort regrettable mais surtout préjudiciable aux personnels, d'autant plus que le principe soit disant impossible d'une totale rétroactivité avait bel et bien été appliqué suite à l'action des personnels à l'appel du SNES/FSU en juin 2009, sur la question de l'avantage familial en Union Européenne.

Reste la question de plus en plus tendue de la « définition » de l'avantage familial. Les établissements pris dans l'étau de l'autofinancement font flèche de tout bois et les frais de scolarité « indirects » augmentent dans des proportions inacceptables, ou apparaissent subitement : droits de première inscription qui doublent ou triplent voir plus en quelques années et droit annuels d'inscription instaurés sans aucune concertation comme au Maroc ou les collègues se mobilisent. Le SNES/FSU dit clairement non à de telles pratiques qui pénalisent l'ensemble des familles mais touchent surtout de plein fouet les personnels de toutes catégories. Là aussi, les personnels ont-ils été oubliés au moment de l'élaboration de ces savants calculs, ils apprécieront l'« oubli » et le feront savoir par leur mobilisation tout au long de cette fin d'année scolaire. Au Maroc, une campagne de non paiement des frais de scolarité est lancée ; elle s'ajoute à

celles d'autres pays déjà en lutte. Le CA de l'AEFE sera une date clé sur la question, des solutions devront y être trouvées.

NB : Vous trouverez en fin de cet hdf info un **questionnaire** pour vous/nous permettre de faire le point sur l'**avantage familial** en mai 2010.

- **ISVL : les sections locales du SNES/FSU au cœur de l'action en Colombie, au Brésil, pour une ISVL décente.**

Nous l'avions dit dans HDF info et répété par ailleurs : l'ISVL (et parfois l'IE) a décroché, dans plusieurs pays, de la nécessité locale. Les montants ne sont plus adaptés, les évolutions insuffisantes et ballottés au gré des IE au lieu d'être en prise avec les difficultés réelles : augmentation du coût de la vie, variations des monnaies locales, flambée des denrées de première nécessité, coût liés à certaines obligations de déplacement... Des actions sont menées sur la longueur dans diverses sections (voir HDF info précédent). Dernièrement, Deux pays (Colombie, Brésil) ont décidé de mener des actions fortes de grèves reconductibles sur plusieurs jours. Les collègues ont été et sont très fortement mobilisés (taux de grévistes de 80% !). **Le SNES/FSU en appelle à la responsabilité de l'AEFE pour mettre un terme à ces situations d'urgence du dossier ISVL.** Des revendications concrètes et étayées sont portées par nos collègues de Colombie et du Brésil (où d'autres revendications s'ajoutent à l'ISVL), l'AEFE doit y répondre par des propositions sans lesquelles nos collègues ne lâcheront rien.

- **Bourses scolaires : non à la discrimination des fonctionnaires détachés de l'AEFE.**

Suite aux informations données par le SNES/FSU, les représentants aux commissions locales des bourses scolaires se sont opposés à la nouvelle règle que l'AEFE tente d'imposer. Celle-ci consiste, nous l'avons dit, à écarter de facto les fonctionnaires détachés de l'accès aux bourses. Nos collègues font remonter des informations qui montrent bien l'absence totale de fondement et de logique de ce processus : certaines commissions locales ont traité les dossiers des personnels de l'AEFE, d'autres non. Cette situation n'est pas acceptable et bien peu professionnelle par ailleurs. Le SNES/FSU interviendra à nouveau auprès de l'AEFE pour rétablir le droit de ces collègues. Rappelons que contrairement à ce qui a été dit localement dans certaines commissions, cette règle a été imposée unilatéralement par l'AEFE, sans vote en commission nationale des bourses. Vous avez dit « social » ?

2. Arbitraire à Wallis et Futuna

Le Vice-recteur de Wallis et Futuna a décidé de renvoyer 5 collègues après deux ans de bons et loyaux services en donnant un avis défavorable à leur renouvellement de séjour. Même si techniquement c'est le Ministre de l'Education nationale qui prend la décision, on sait que l'avis du VR est prépondérant. Or cet avis ne repose sur aucun élément concret. Le Vice-recteur n'a pas jugé nécessaire de motiver sa décision. Il n'a pas non plus estimé utile d'avertir les collègues concernés suffisamment à l'avance pour qu'ils participent au mouvement inter académique et ce en contradiction avec sa propre note de service. Pour seule explication, le VR s'est contenté de s'appuyer sur une phrase d'un DGRH du MEN citée dans cette même note de service : *Note d'information aux enseignants arrivés en 2009 : « La décision de*

Hors de France - 12 - 17/05/2010

renouvellement, est prise sur avis des représentants locaux de l'Etat qui statuent en leur âme et conscience en fonction des spécificités des conditions de service dans la collectivité de Wallis et Futuna et des exigences du bon fonctionnement du service public local de l'éducation.» Cette phrase qui n'a aucun caractère réglementaire sert au VR de paravent pour éviter de faire part aux collègues des véritables motifs de leur éviction. Mais elle ne trompe personne car dire qu'on a décidé en son âme et conscience ne constitue pas une motivation de décision. Le SNES continuera d'exiger la vérité sur cette affaire.

Par ailleurs dans toutes les COM, les autorités éducatives, qu'elles soient locales ou d'Etat, consultent les chefs d'établissement pour le renouvellement de séjour. Il est alors possible aux personnels de prendre connaissance de l'avis du supérieur hiérarchique avec lequel il travaille au quotidien, voire de contester cet avis s'il est défavorable au niveau d'une commission paritaire. Rien de tout cela à Wallis et Futuna, où les collègues n'ont pas pu disposer de l'avis des chefs d'établissements, et pour cause, car le VICE-RECTEUR a pris sa décision de manière discrétionnaire en n'en tenant aucun compte, comme il s'est passé de consulter une instance paritaire. Il est vrai que la dernière en date a été supprimée en 2007.

Enfin le Préfet de cette collectivité a refusé de donner un avis sur ces non renouvellements, faute d'éléments. Or c'est le Préfet qui est le responsable des fonctionnaires d'Etat en poste sur le territoire. Il n'empêche que le Vice-recteur n'a pas daigné lui donner la moindre explication officielle.

La pratique dans les COM veut que l'on y reste 4 ans, sauf circonstances exceptionnelles. L'exposé des motifs au moment de la rédaction du décret de 1996 prévoyait même : « En pratique, c'est un bloc de 4 années qui constituera la durée ordinaire des séjours outre-mer : le renouvellement au bout de deux ans permettra de corriger les inaptitudes manifestes au service, constatées par l'administration ou par l'agent lui-même. » Le SNES considère donc comme inacceptable et totalement injustifié le renvoi de ces 5 collègues et mettra tout en œuvre pour les défendre et obtenir qu'ils puissent prolonger leur séjour.

3. Résultats des élections au CTP et CCP AEFE

Ccp centrales A et B : le SNES obtient tous les sièges de commissaires paritaires

Ccpca C : majorité absolue pour le SNUipp comme en 2007

Ctp : la FSU reste majoritaire malgré la perte d'un siège

Le dépouillement des élections Aefe 2010 a eu lieu les 6 et 7 mai 2010. Malgré l'imposition, par la directrice, d'un vote par correspondance transmis à l'Aefe pour les Ccpc et le Ctp, la mobilisation des personnels, des responsables de pays et de sections ainsi que les relances de la cellule élections Aefe auprès des administrations locales a permis, contrairement au scrutin précédent de 2007, d'atteindre le quorum (près de 53% de votants), évitant ainsi l'organisation d'un second tour comme en juillet 2007.

La participation aux Ccp centrales a également fortement augmenté (plus de 11 points en moyenne).

Les commissions Consultatives Paritaires centrales de l'Aefe

- ✓ Ccp A : agrégés et assimilés
- ✓ Ccp B : certifiés et assimilés (Pegc - Plp)
- ✓ Ccp C : instituteurs et professeurs des écoles
- ✓ Ccp D : personnels d'inspections et de direction
- ✓ Ccp E : personnels administratifs et techniques

Participation en forte hausse

Alors qu'en 2007, la participation avait historiquement chuté en de ça des 50% sur l'ensemble des Ccp centrales, elle revient à son niveau de 2004 avec près de 59% de votants. Cette hausse se retrouve de façon plus modérée au Ctp (52,7% en 2010 contre 42% en 2007). Cette progression s'explique par une mobilisation plus importante des personnels ainsi que par une meilleure organisation dans la récupération des enveloppes de votes (plusieurs centaines récupérées à la veille du dépouillement où le quorum du Ctp n'était pas encore atteint).

(Tableaux résultats des votes en annexes)

4. Le SNES sur le terrain : Maroc, Portugal

MAROC

Le SNES hors de France a effectué une tournée au Maroc et rencontré de nombreux collègues, ainsi que l'administration. Nous nous sommes rendus, en compagnie du représentant du SNES/FSU Maroc à Marrakech, Casablanca (AEFE, Lyautey, présence de Mohammédia et OSUI Massignon), Rabat (Descartes où étaient présents des collègues de Saint Exupéry et Kénitra) et à Meknes. A l'issue de cette tournée, le SNES a été reçu aux services culturels de l'Ambassade.

Le contexte était d'emblée mouvementé dans la mesure où le SCAC avait depuis peu publié de nouvelles mesures sur les frais de scolarité, lesquelles frappent de plein fouet les personnels avec enfants scolarisés dans le réseau. Comme le disent les collègues sur place, ce projet constitue une complexification très nette du barème des frais de scolarité. La vérité, c'est que l'administration met en avant des augmentations « raisonnables » mais pénalise très durement certaines catégories. Les nouveaux entrants, de nationalité française en particulier, doivent payer des droits de première inscription qui augmentent de 100% (!), et tous subissent la création du droit annuel d'inscription. Rappelons que ces deux derniers types de frais « indirects », d'un montant très important, ne sont pas pris en charge par l'avantage familial versé aux résidents. Si l'on ajoute à cela que ces personnels sont cette année exclus du processus des bourses scolaires et que leur accès à la prise en charge Sarkozy est très réduit, on ne s'étonnera pas que les difficultés de recrutement de personnels résidents au Maroc vont croissant. De nombreux personnels classés en CCPL se sont vus contraints de refuser les postes pour ces raisons, ils n'avaient à aucun moment été

informés de ces conditions préjudiciables aux personnels avec enfants. Les recrutés locaux qui ont accès à des modifications de points d'indice comme aide à la scolarité sont également pénalisés et le SNES/FSU a demandé que ces aides soient également rediscutées. Comme dit dans le point « avantage familial » de ce même HDF info, les collègues sont mobilisés sur ce thème au Maroc. Ils préparent des actions telles que la grève reconductible et attendent de l'AEFE des réponses qui règlent équitablement ces questions. Comme le décret l'exige, l'avantage familial doit au moins couvrir la scolarité des enfants des personnels résidents. Des solutions existent, appliquons les !

A travers les différents sujets abordés par ailleurs dans les établissements ou auprès des représentants de l'administration (chefs d'établissement ou représentants du SCAC), on notera :

- La réforme Chatel : le SNES/FSU a insisté partout sur les effets néfastes et les dangers de celle-ci. Les directives de l'AEFE d'appliquer cette réforme à enveloppe constante auront forcément des conséquences négatives sur les postes, à plus ou moins court terme selon les disciplines. Sur le papier, la réforme des lycées peut paraître à indolore à certains, elle ne le sera pas, encore moins dans les années à venir, lors de sa montée en première et en terminale. Le SNES/FSU a rappelé son rejet de la réforme. Quant à son application pour 2010, comme toute modification de la structure scolaire, elle doit faire l'objet d'une concertation avec les élus des personnels, d'une présentation et d'un vote en conseil d'établissement. Les conseils pédagogiques, structures non représentatives dont les membres sont désignés par le chef d'établissement, doivent quant à eux inclure au moins les élus des personnels, comme le choix l'a été fait dans certains établissements.
- Les postes d'expatriés ont souvent été au cœur des débats dans le réseau Maroc, et pour cause. Là encore un rappel est nécessaire : un réseau d'une telle densité a besoin de personnels d'éducation. Formateur et / ou enseignants, la dernière campagne de recrutement des personnels résidents et les problèmes de vivier ont d'ailleurs démontré concrètement ce que le SNES/FSU défend, c'est-à-dire la nécessité de maintien, voire d'augmentation des postes d'expatriés. Malgré ce que certains pourraient se laisser aller à penser, on ne fait pas d'enseignement sans enseignants. Concernant les personnels résidents, les représentants SNES ainsi que les collègues ont rappelé leur opposition très ferme à l'éventuel projet de mobilité forcée.
- Les discussions sur la situation des recrutés locaux. Une rencontre a eu lieu avec certains camarades de l'UMT pour échanger concrètement sur les dossiers. Le SNES/FSU a demandé au SCAC de respecter les règles en vigueur, règles qui garantissent aussi certains droits des recrutés locaux en CCPL et sur le fonctionnement général (grilles salariales, consultation des délégués des personnels sur l'avancement etc.) Pour nous, les négociations sur les conditions de travail et/ou salariales des personnels ne se font pas sans leurs représentants.
- Des problèmes liés à la lenteur des paiements d'heures supplémentaires, à des difficultés relatives aux missions, du

baccalauréat par exemple (paiement des copies, frais de mission, transport). Rappelons que toute mission appelle un ordre de mission, des frais afférents et qu'il ne saurait être question que les personnels avancent des billets d'avions. Le SCAC s'est engagé à régler ces points. La position syndicale est très claire : les collègues à qui l'administration n'aurait pas fourni de billets de transport ne partiront pas en mission. Ajoutons à cela que les épreuves d'un diplôme national se doivent d'être tenues dans des conditions optimales, pour les candidats mais aussi pour les examinateurs/correcteurs.

- Dernier point, l'exercice du droit syndical et du droit de grève en particulier. Le SNES/FSU a fait quelques rappels auprès des services culturels et a demandé que ces droits et règles s'appliquent comme il se doit dans tous les établissements du réseau. Les règles sont connues et certaines adaptations locales telles que les modifications d'emploi du temps les jours de grève ou les publications de listes de grévistes ne sont évidemment pas acceptables. Nous veillerons de très près à ce que de telles pratiques ne se reproduisent pas.

En conclusion, une tournée riche en échanges, avec du pain sur la planche et des collègues mobilisés : autant d'ingrédients qui augurent bien pour la suite des actions et de la mobilisation nécessaires à l'avancée de tous ses dossiers dans le réseau Maroc. Un remerciement particulier à notre camarade Clément Auscher pour qui ce sera la dernière tournée syndicale au Maroc et qui transportera à la rentrée prochaine tout son engagement et sa rigueur au sein d'une autre section du SNES/FSU.

PORTUGAL

Au Portugal, les deux établissements de l'AEFE connaissent une situation très différente. A Porto, il s'agit d'un petit établissement conventionné qui connaît actuellement un véritable dynamisme se concrétisant par l'ouverture progressive du second degré et le recrutement d'un nombre significatif de titulaires. La venue au Portugal, d'un membre du HDF a été l'occasion pour le SNES Portugal d'établir des contacts directs avec les collègues de l'établissement où la structure syndicale n'est pas clairement établie et où les informations concernant l'établissement remontent peu. Durant l'heure d'information syndicale, les grandes thématiques de l'AEFE ont été exposées (problèmes immobiliers, avantage familial, contrats locaux ...). Il s'agissait là d'un premier contact que le SNES a estimé très fructueux et que le SNES Portugal entend donc poursuivre par des liens plus étroits. A Lisbonne, la situation syndicale est radicalement différente. La section SNES, importante numériquement, active est en liens étroits avec le SNES HDF. Aussi pendant l'heure d'information syndicale des questions plus précises ont-elles été abordées. Après avoir fait un rapide compte rendu de nos impressions à l'issue de notre visite à Porto, les représentants du SNES HDF et du SNES Portugal ont évoqué les rapports entre le SNES et l'administration au central et localement. Des questions d'actualité furent abordées : les élections à l'AEFE, la présence « active » du SNES et du SNUipp lors des 20 ans de l'Aefe et bien évidemment une grande partie de la discussion a été centrée sur l'avantage familial. Enfin, la question des recrutés locaux est à nouveau apparue comme centrale avec notamment les aspects juridiques de leurs contrats. Il s'agit là d'un axe de travail

particulièrement sensible tant à Porto qu'à Lisbonne. Dans les deux établissements; les représentants SNES ont été reçus par le chef d'établissement. Les deux fois, ce fut l'occasion d'aborder les questions majeures soulevées par les collègues et le problème immobilier des deux établissements.

5. Recrutement auprès du SEFFECSA

L'instance consultative paritaire centrale (ICPC) compétente à l'égard des personnels enseignants du second degré, détachés auprès du Ministère de la Défense, pour servir auprès du **service de l'enseignement des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne** (SEFFECSA) s'est réuni le 22 avril dernier.

Sur les modalités de préparation de l'instance, le SNES observe en introduction que la Défense n'a pas facilité les choses aux représentants du personnel en organisant une réunion à Donaueschingen sans prendre en charge les déplacements. La Défense répond que désormais les réunions seront prises en charge par le centre de gestion de Saint Germain en Laye ce qui facilitera les déplacements pour tous.

En premier lieu, le SNES a eu la satisfaction de constater que toutes nos suggestions concernant le barème ont été intégrées :

- Si Les candidats sont toujours classés selon un barème qui tient compte de leur compétence professionnelle (notes administrative + pédagogique), de leur ancienneté de carrière (nombre de points / échelon) on peut se réjouir du fait que :
- Il n'existe plus aujourd'hui de discrimination entre les collègues de DOM/COM et ceux de métropole. Ils bénéficient tous d'une majoration de 40 points.
- Le collègue ayant enseigné en collège durant les trois dernières années reçoit une majoration de 10 points.
- Enfin l'Administration a laissé de côté le critère du bilinguisme reconnaissant de fait qu'il n'était pas forcément pertinent.

Par ailleurs le SNES a interpellé le Ministère sur la rareté des candidatures (5 candidats au total pour trois postes) d'autant plus surprenante que les candidatures à l'AEFE pour l'Allemagne ne manquent pas pour des conditions matérielles pas nécessairement plus avantageuses.

6. Compte rendu de la Commission d'affectation en Andorre

La commission nationale d'affectation des personnels en Andorre s'est tenue mercredi 5 mai dernier, dans un cadre de politique générale visant à décrédibiliser les instances paritaires. Force est de constater que le travail de sape engagé depuis 2 ans atteint son « seuil de croisière », puisqu'on n'hésite plus à nous dire que des erreurs ont été faites sur le mouvement, mais qu'elles ne seront pas corrigées, quelle que soit notre opposition (vote,

notification au PV...)!!! Si certains membres de l'Administration ont l'air très gêné par la tournure des événements, d'autres en profitent clairement pour placer leurs amis en éditant des profils de poste édifiant (!!!), ou en faisant passer leur incompétence ou méconnaissance des sujets pour des « erreurs minimes sans conséquence », la contradiction ne faisant plus peur en personne au Ministère (ne nous a-t-on pas dit à 15 minutes d'intervalle qu'un poste paru au B.O. en E.P.S n'était pas discutable, mais que l'on pouvait oublier l'appel à candidature pour la SEGPA, malgré le fait que de nombreux candidats aient postulé?!?)...

La commission était cette année placée pour la première fois sous la présidence de Mr.VRAND (DGESCO, mission Outre Mer - Andorre), assisté de Mmes et Mrs. MARTEAU, JOLY, RAYMOND et TANIER (DGESCO 2nd degré), COUDRAY et BIBRAC (DGESCO 1^{er} degré), PUYOU DE POUVOURVILLE (DGRH 1^{er} Degré), FRITSCH (Direction de l'Encadrement), BECK (I.A. des Pyrénées Orientales, représentant le recteur de l'Académie de Montpellier), et MAGINOT, le Délégué à l'Enseignement Français en Andorre.

Après une déclaration préliminaire de l'Administration nous informant du « renouvellement des cadres » à venir à la Mission Outre Mer - Andorre, nous entrons dans le vif du sujet avec l'étude des postes à profil.

Ces derniers ont fait l'objet d'une note particulière au B.O., et ce encore une fois, selon des modalités forts critiquables. S'il peut sembler normal d'avoir recours à cette procédure pour des postes très ciblés (Equipe de direction, PLP dans des domaines très spécifiques...), il est anormal de faire paraître ce type de note concernant des postes pour lesquels il y a déjà pléthore de candidats à l'issue du premier appel à candidature. De plus, aucune concertation n'a lieu au lycée Comte de Foix concernant la définition de ces postes, ni en C.A, ni en Conseil Pédagogique. D'ailleurs cette année, certains de ces postes (E.P.S. et Portugais) sont parus avant même que l'établissement ait reçu sa D.G.H., et que toute discussion à son sujet n'ait été entamée!!! Ce procédé, initié par la Délégation Française à l'Enseignement en Andorre, devient hélas de plus en plus commun. Nous nous sommes donc vigoureusement opposés à cette procédure.

Pour le lycée, étaient proposés dans ce cadre 7 postes :

➤ Proviseur Adjoint: poste vacant suite au départ en retraite du titulaire du poste.

➤ Enseignant d'E.P.S: la définition du profil de ce poste est édifiante, et est le symbole de la dérive « monarchique » de la Délégation, qui impose là « son » candidat. En effet, en demandant le recrutement d'un spécialiste en natation et ski, c'est le profil d'une personne en particulier qui était mis en avant. Ce candidat, l'Administration avait déjà tenté de nous l'imposer l'année dernière, alors qu'il était moins qualifié que d'autres (pour mémoire, la Délégation avait demandé une « spécialité ski », et proposait de recruter un « brevet fédéral », alors qu'un autre candidat avait un Brevet d'Etat). De plus, et comme l'an dernier, il n'y a rien dans le projet d'établissement qui justifie ou envisage la création d'une section « natation » au lycée. A la demande des représentants syndicaux, un vote de défiance contre la nomination de ce candidat obtenait 9 voix contre 7 à l'Administration

(le SNALC s'abstenant...). L'Administration nous rappela alors avec le sourire que notre avis n'était que consultatif...

- Enseignant de Portugais: création de poste, par transformation d'un poste d'Espagnol. Le Portugais sera pour la première fois proposé en LV2 à la rentrée 2010.
- PLP « Arts Appliqués aux Métiers » : poste non pourvu l'an dernier.
- PLP « Vente option Commerce » : création de poste, par transformation d'un poste de Physique Chimie.
- PLP « Restauration » : Pas de candidats !!!
- Concierge du lycée : poste vacant suite au départ en retraite du titulaire du poste.
- Professeur des Ecoles pour la SEGPA : malgré la parution au B.O. du 25 mars d'un appel à candidature, l'Administration nous apprend qu'elle n'en a plus besoin....

Venait ensuite l'étude des postes à pourvoir pour la rentrée prochaine dans le cadre normal du mouvement (contacter C.NOGUER, le représentant du SNUIPP en Andorre pour plus d'infos sur le mouvement du Primaire). Pour le lycée, voici la liste des postes vacants :

- ✓ 1 poste en Anglais
- ✓ 1 poste en Arts Plastiques
- ✓ 1 poste en Documentation
- ✓ 1 poste en E.P.S
- ✓ 1 poste en Lettres Modernes
- ✓ 1 poste en Mathématiques
- ✓ 1 poste en Sciences Physiques
- ✓ 1 poste en Lettres Espagnol (PLP)
- ✓ 1 poste en Lettres Histoire (PLP)
- ✓ 2 postes d'ATEC

L'étude de ce mouvement n'a pas posé de gros problèmes, mais l'absence de candidature en Documentation nous a amené à accepter la nomination sur ce poste d'un certifié d'Histoire. Certes, cette procédure est critiquable, mais il s'agit ici d'un rapprochement de conjoints séparés depuis 4 ans. La proposition émanant de l'Administration (qui pour une fois prenait acte d'une situation familiale et sociale particulière), nous l'avons entérinée, tout en précisant que le candidat aurait obligation de postuler un poste d'Histoire dès que possible.

A noter aussi que, suite à nos demandes réitérées, une discussion a eu lieu cette hiver et a permis une redéfinition du barème, notamment en bonifiant le rapprochement de conjoints.

Enfin, face à l'absence de candidature pour les postes d'ATEC (ex-TOS), il sera demandé officiellement au rectorat de Montpellier de prendre les candidats classés en liste complémentaire lors du recrutement 2008, voire d'organiser à nouveau un recrutement sans concours.

Le SNES reste le seul syndicat du 2nd Degrés officiellement présent en Andorre.

7. Conseil d'administration de l'AEFE du 19 mai 2010

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte-rendu de la séance du 15 mars 2010 (soumis à l'approbation)
- 2- Plan d'orientation stratégique (soumis à l'approbation)
- 3- Compte financier agrégé de l'exercice 2009 (soumis à l'approbation)
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2009 (soumis à l'approbation)
- 5- Décision budgétaire modificative 1 - exercice 2010 (soumis à l'approbation)
- 6- Subventions (soumis à l'approbation)
- 7- Sorties d'inventaires (soumis à l'approbation)
- 8- Point d'information sur les dispositifs d'aides aux familles
- 9- Point d'information sur les questions relatives aux personnels
- 10- Questions diverses

Les représentants du personnel auront du pain sur la planche pour cette réunion. En plus du compte financier et du plan d'orientation stratégique, le SNES a obtenu que soit mis à l'ordre du jour les points 8 et 9 qui traitent respectivement du droit aux bourses pour les fonctionnaires ainsi que des frais de première inscription au Maroc et des niveaux d'ISVL ainsi que de la réforme du congé maladie.

En plus de tout cela, le SNES mettra à l'ordre du jour le problème de la fiscalité à Djibouti et celui du lycée d'Hanoi.

8. Stage hors de France les 26 et 27 août

Le stage des responsables et militants hors de France du SNES se tiendra les 26 et 27 août 2010.

A l'ordre du jour des dispositions pour les nouveaux élus dans les CCP locales et un travail syndical sur les budgets des établissements (EGD et conventionnés).

Faites-nous part de vos suggestions sur les points généraux à traiter.

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France,
RF/AD/HN/PS/LP

ANNEXES

Ccpca A et B (second degré)

Dans les Ccpc A et B, le SNES présente une candidature commune avec le SNEP (FSU).

Lors de ce scrutin, le Snetaa n'a pas présenté de liste, le Sgen Cfdt a présenté une liste commune avec la Faen.

Autre nouveauté : Sud éducation qui présentait des listes dans le Ccpc A, B et C obtient près de 5% des voix dans chacun de ces scrutins passant en troisième position devant la liste d'union pour la Ccpca B certifiés.

Cependant, le SNES associé au SNEP obtient pour la première fois les 5 sièges de commissaires paritaires dans la CCPC A (agrégés). Il se maintient pour la CCPC B (certifiés) avec 5 sièges sur 5 également.

Ccpca A (agrégés)

Ccpca A [agrégés]	Inscrits	Votants	BI / N	Exprimés	Snes - Snep FSU	Liste d'union	Sgen Cfdt Faen	Unsa Education	Sud éducation	Fo	Cgt	EIL Snetaa
Voix 2010	491	276	4	272	167	31	29	20	15	7	3	
2010%		56,2			61,4	11,4	10,7	7,4	5,5	2,6	1,1	
Sièges 2010					5	-	-	-	-	-	-	
Voix 2007	422	177	3	174	109	31	20	9	-	-	4	
% en 2007		41,9			62,6	17,8	11,5	5,2	-	-	2,3	
Sièges 2007					4	1	-	-	-	-	-	
Voix 2004	393	231	3	228	145	22	31	13	-	4	4	1
% en 2004		58,8	1,3	7600,0	63,6	9,6	13,6	5,7	-	1,8	1,8	0,4
Sièges 2004					4	-	1	-	-	-	-	-

Ccpca B (certifiés)

Ccpca B [certifiés]	Inscrits	Votants	BI / N	Exp.	Snes - Snep FSU	Sgen Cfdt Faen	Unsa éducation	Sud éducation	Liste d'union	Fo	Cgt	EIL Snetaa
Voix 2010	3124	1771	19	1752	1176	205	148	90	87	33	13	
2010%		56,7			67,1	11,7	8,4	5,1	5,0	1,9	0,7	
Sièges 2010					5	-	-	-	-	-	-	
Voix 2007	3102	1333	20	1313	935	123	117	-	68	-	40	
% en 2007		43,0			71,2	9,4	8,9	-	5,2	-	3,0	
Sièges 2007					5	-	-	-	-	-	-	
Voix 2004	2731	1562	24	1538	1069	168	132	-	84	41	38	6
% en 2004		57,2			69,5	10,9	8,6	-	5,5	2,7	2,5	0,4
Sièges 2004					5	-	-	-	-	-	-	-

1^{er} degré : majorité absolue pour le SNUipp (FSU)

Ccpca C

Le SNUipp enregistre une progression de près de 3 points et manque d'obtenir un 4^{ème} siège à la Ccpc C à une vingtaine de voix près. La répartition des sièges reste inchangée.

Ccpca C (professeurs des écoles)

Ccpca C [PE]	Inscrits	Votants	BI / N	Exp.	Snuipp FSU	Unsa Education	Sgen Cfdt	Sud éducation	Fo	Liste d'union	Cgt	EIL Snetaa
Voix	2414	1431	28	1403	798	406	93	56	24	19	7	-
% en 2010		59,3			56,9	28,9	6,6	4,0	1,7	1,4	0,5	-
Sièges					3	2	-	-	-	-	-	-
Voix en 2007	2363	1161	12	1149	620	402	89	-	-	17	17	-
% en 2007		49,1			54,0	35,0	7,7	-	-	1,5	1,5	-
Sièges 2007					3	2	-	-	-	-	-	-
Voix en 2004	2284	1352	33	1319	652	497	104	-	24	29	11	2
% en 2004		59,2			49,4	37,7	7,9	-	1,8	2,2	0,8	0,2
Sièges 2004					4	1	-	-	-	-	-	-

Autres Ccpca : la FSU perd le siège acquis en 2007 dans la Ccpca E

Ccpca D : Personnels d'inspection et de direction

Ccpca D [Direction - Inspection]	Inscrits	Votants	BI / N	Exp.	Unsa Education	Sgen Cfdt Faen	FSU	Liste d'union	Cgt	EIL Snetaa
Voix en 2010	246	191	5	186	144	31	8	2	1	-
% en 2010		77,6			77,4	16,7	4,3	1,1	0,5	-
Sièges en 2010					4	1	-	-	-	-
Voix en 2007	227	145	5	186	107	28	2	2	2	-
% en 2007		63,9			76,4	20,0	1,4	2,1	0,0	-
Sièges en 2007					5	0	-	-	-	-
Voix en 2004	214	154	3	151	118	25	2	2	3	1
% en 2004		72			78,1	16,6	1,3	1,3	2	0,7
Sièges en 2004					5	-	-	-	-	-

L'unsa reste très majoritaire avec 4 sièges sur les 5. Le Sgen Cdft récupère le siège de la Faen (scrutin 2007), organisation syndicale avec laquelle il s'est associé.

Ccpc E : Personnels administratifs, ouvriers, techniques

Ccpca E [Adm., Ouvriers, techniques]	Inscrits	Votants	BI / N	Exp.	Unsa Education	Sgen Cfdt Faen	FSU	Liste d'union	Cgt	Fo	EIL Snetaa
Voix	270	173	6	167	115	20	18	3	7	-	-
% en 2010		64,1			68,9	12	10,8	1,8	4,2	-	-
Sièges					5	-	0	-	-	-	-
										-	-
Voix en 2007	244	147	11	167	88	13	18	4	10	-	-
% en 2007		60,2			64,7	9,6	13,2	4,0	7,4	-	-
Sièges en 2007					5	-	1	-	-	-	-
Voix en 2004	209	135	7	128	81	14	14	2	10	6	1
% en 2004		64,6			63,3	10,9	10,9	1,6	7,8	4,7	0,8
Sièges 2004					5	-	-	-	-	-	-

La FSU et ses syndicats (Snasub et Unatos) obtiennent le même nombre de voix qu'en 2007 mais enregistrent une baisse de près de 3 points au détriment de l'Unsa qui rafle tous les sièges.

Taux de participation aux Ccpca

Année	nb inscrits Ccpca	nb votants Ccpca	% participation
2004	6030	3546	58,8
2007	6358	2963	46,6
2010	6545	3842	58,7

Répartition des sièges : scrutin 2010

Ccpca	SN FSU	Unsa Education	Sgen Cfdt Faen	Liste d'union	Sud Education	Fo	Cgt	Total
A	5							5
B	5							5
C	3	2						5
D		4	1					5
E		5						5
Total	13	11						25
Ecart	=	1	1	-1				

CTP central AEFE : la FSU reste toujours majoritaire avec 3 sièges sur 5

Le corps électoral du CTP, réparti dans une centaine de pays comprend les 6545 électeurs aux Ccpca (62,4%) et 3946 recrutés locaux (37,6%).

La participation a progressé de 10,7%. La FSU a enregistré un tassement de son électorat avec un recul de plus de 6 points au détriment de Sud éducation qui obtient près de 5% des voies pour sa première participation à ce scrutin. L'Unsa éducation et le Sgen Cfdt associé à la Faen font des scores similaires au scrutin de 2007.

La FSU perd donc un siège (à une soixantaine de voies près) au détriment de l'Unsa.

La représentativité syndicale au sein du CTP redevient identique à celle du scrutin de 2004 : 3 sièges pour la FSU et 2 sièges pour l'Unsa.

CTP	Inscrits	Votants	Bl / N	Exp.	Snes - Snep FSU	Unsa Education	Sgen Cfdt Faen	Sud éducation	Liste d'union	Fo	Cgt
Voix 2010	10491	5530	102	5428	2720	1389	672	267	188	101	91
% en 2010		52,7			50,1	25,6	12,4	4,9	3,5	1,9	1,7
Sièges 2010					3	2	-	-	-	-	-
Voix 2007	9877	4154	127	4387	2440	1097	513		145	77	99
% en 2007		42			55,6	25,0	11,7		3,3	1,8	2,3
Sièges 2007					4	1	-	-	-	-	-
Voix 2004	9515	5173	155	5018	2413	1434	617	-	273	117	120
% en 2004		54,4			46,6	27,7	11,9		11,3	8,2	19,4
Sièges 2004					3	2	-	-	-	-	-

Enquête SNES/FSU Avantage familial, situation en mai 2010

PAYS :

Etablissement :

Le nouvel arrêté pour l'avantage familial des personnels résidents est enfin publié. (voir site www.snes.edu) Le SNES/FSU a multiplié les interventions sur la situation générale ou les problèmes locaux concernant le paiement de la scolarité pour les personnels de l'AEFE. **Merci de renseigner le questionnaire suivant qui nous permettra de faire un point sur la situation dans votre pays/établissement** afin d'avoir une image claire de la situation des personnels suite à cette publication et de poursuivre nos interventions. Le but est de voir si le nouvel arrêté entraîne la couverture d'au moins la scolarité pour les personnels résidents avec enfants comme l'exige le décret et de mettre en relief le décalage « avantage familial »/ « coût réel de la scolarité ».

1. Définissez ce qui entre dans la définition de la scolarité dans votre établissement (ex : frais mensuels de scolarité, frais de première inscription, frais/droits annuels d'inscription etc....) Le tableau ci-dessous vous permet de travailler sur une situation concrète.

	Moins de 15 ans	10/15 ans	Plus de 15 ans	Annuel (montants X 12)
Avantage familial en mai 2010 (arrêté du 20 avril 2010)				
Montants CSG/CRDS : CSG (7,5% de 97%) CRDS (0,5% de 97%) A appliquer sur le montant de l'arrêté				
Montant scolarité mensuelle établissement				
Frais annexes (indiquer la nature :ex frais de 1 ^{er} inscription, Droits annuels d'inscription)				
<u>Reste au résident</u>				

2. Ajoutez toute remarque concernant les situations/difficultés liées à l'avantage familial
 - Dans l'UE, point sur les questions liées à la Caisse d'Allocations Familiales (de Nantes ou caisse du pays de résidence)
 - Hors UE : question du forfait